

**Décision portant délégation de signature à M. Thomas Saucedo et à Mme Laëtitia Bassereau-Vauthier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences – Dijon.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences-Dijon, dont le directeur est M. Emmanuel Fara ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M.Thomas Saucedo**, maître de conférences à l'Université de Bourgogne et directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Saucedo, délégation est donnée à **Mme Laëtitia Bassereau-Vauthier**, assistante ingénieur et administratrice d'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité,  
Emmanuel Fara